Cour d’assises de la Gironde (33) : 8 ans de prison requis contre un Turc accusé d’agression sexuelle sur une joggeuse

31/03/2017 à 23h15

L’avocate générale retient la tentative de viol contre un trentenaire qui avait agressé sexuellement une joggeuse en avril 2015

Il ne cille pas quand tombent les réquisitions. Huit ans de prison. Assis dans son box à côté de son interprète, **Hakan Hurt, Turc de 34 ans, est jugé depuis jeudi par la cour d’assises de la Gironde pour avoir agressé sexuellement une joggeuse**, le 20 avril 2015 autour du lac de Bordeaux.

“Même si on ne sait pas ce qui lui est passé par la tête ce jour-là, l’intention sexuelle est manifeste”, constate l’avocat général Marie-Helene de Lalandelle. “La défense ne retient qu’une partie de la scène pour en faire une agression sexuelle mais je pense que c’est le contraire de la scène violente décrite, que cela va à l’encontre des intentions de cet homme qui n’a pas la personnalité de Monsieur tout le monde”, estime la magistrate qui requiert huit ans de prison.

Elle demande également un suivi socio judiciaire de 5 ans, une interdiction définitive du territoire français et une inscription au fichier judiciaire des auteurs d’infractions sexuelles.

La cour fera connaître son verdict ce vendredi après-midi. Après avoir entendu la plaidoirie et s’être retirée pour

délibérer.

Sud-Ouest

Bordeaux : une joggeuse agressée par un Turc connu pour des faits similaires dans son pays